Image not found or type unknown

Démission pour suivi d'un conjoint mais je suis en télétravail

Par **frenchie3311**, le **18/02/2016** à **16:53**

Bonjour,

voilà, déjà quelques détails sur ma situation professionnelle:
embauchée dans mon entreprise basée à Paris depuis le 01/04/14, mais en télétravail depuis e 01/08/14. En effet, mon conjoint étant sportif de haut niveau, l'entreprise m'a propsée de travailler de mon domicile afin de pouvoir effectuer des visites clients dans les régions où nous avons déménagé (dans la drôme dans un premier temps, puis dans les Vosges cette année).

Ma question est la suivante: mon conjoint termine son contrat au 31/05/16 et j'aimerais profiter de notre futur déménagement pour démissionner, or, étant en télétravail, je ne sais pas si je pourrai tout de meme prétendre au chômage pour suivi de conjoint (puisque la raison pour laquelle mon entreprise m'a proposé ce poste étant de pouvoir continuer de tavailler qu'importe où nous allions); d'autant plus que mon conjoint n'aura pas de contrat pour sûr avant août, donc le suivre oui mais sans être sûre de son nouveau lieu de travail.

En espérant avoir été claire et avoir apporté les informations nécessaires pour prétendre à une réponse significative.

D'avance merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés